



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 113011

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet de la formation initiale des orthophonistes. La formation actuelle des intéressés correspond à un niveau de master 2 mais n'est actuellement sanctionné que par un certificat de capacité en orthophonie, lequel bénéficie d'une reconnaissance du ministère de la santé, et ouvre droit à exercer. Une juste valorisation de l'exercice professionnel des orthophonistes consisterait à adapter la formation au schéma L.M.D. (licence, master, doctorat). Aussi, il souhaite connaître les projets du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113011

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12913